

Pôle Développement et Patrimoine

D.R.I.E.E. Ile-de-France
S.D.D.T.E.
Courrier arrivé le

13 JUIN 2013

ee → VN

Monsieur Michel FUZEAU
Préfet du département de
l'Essonne

DRIEE Ile de France
Pôle de l'évaluation
environnementale et de
l'aménagement du territoire
10 rue Crillon
75194 PARIS CEDEX 04

Dourdan, le 10 juin 2013

Service Urbanisme

Affaire suivie par : Caroline MERLIN
Courriel : c-merlin@mairie-dourdan.fr
N/Réf. : EC/CA/CM/86/13
LR+AR 1A 084 564 9953 3

Objet : Projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine arrêté - Evaluation environnementale

Monsieur le Préfet,

La commune de Dourdan a lancé une étude pour la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) par délibération du Conseil municipal N°2011-089 du 12 juillet 2011.

Ce projet a été arrêté par la délibération N°2013-066 du Conseil municipal le 30 mai 2013.

Conformément aux articles R122-17 et R122-18 du Code de l'environnement, il appartient à l'autorité environnementale, d'apprécier, dans un délai de deux mois, si ce projet nécessite, ou non, une évaluation environnementale.

Ainsi, il convient de vous présenter notre réflexion visant à fixer l'encadrement de la gestion du patrimoine architectural et paysager de Dourdan pour assurer, à l'avenir, sa protection et sa mise en valeur.

Vous trouverez donc en pièce jointe le projet d'AVAP arrêté en format papier ainsi qu'un support informatique qui comporte l'ensemble des pièces réglementaires du projet d'AVAP arrêté.

Le service Urbanisme de la commune et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information au 01.60.81.14.20.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Maire,



Eric CHARRON

Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, du développement durable et des affaires juridiques

Ci-joint :

- Un exemplaire papier du dossier d'AVAP arrêté
- Plan du Périmètre de l'AVAP et Plans de protection et de mise en valeur
- Un exemplaire sur support informatique du dossier d'AVAP arrêté
- Délibération N°2011-089 du 12 juillet 2011 relative à la mise à l'étude du projet de création d'une AVAP
- Délibération N°2013-066 du 30 mai 2013 relative à l'arrêt du projet d'AVAP
- Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de l'AVAP de Dourdan du 14 mai 2013